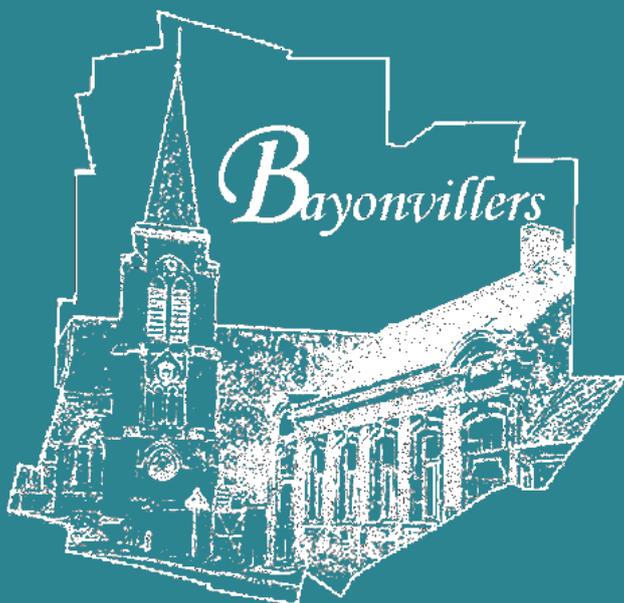


BAYONVILLERS

BULLETIN MUNICIPAL

Mai 2021



SOMMAIRE

- Editorial p 2
- Budget 2021 p 4
- Retour sur la vente des
biens communaux p 7
- Actualité des travaux p 8
- Environnement p 9
- Informations mairie p12
- Animations du village ... p13
- Informations communaux
taires p15
- Etat civil p18

EDITORIAL

Les semaines et les mois passent, et nous sommes toujours dans cette situation sanitaire où le quotidien est rythmé par des confinements, des fermetures de magasins, des attestations à compléter, des incertitudes, des craintes ou des peurs.

C'est une réalité, c'est notre quotidien, mais regardons le verre à moitié plein et non pas le verre à moitié vide.

Les vaccinations s'accroissent, et que l'on soit pour ou que l'on soit contre, c'est cette dernière solution qui semble nous donner la lueur d'espoir tant attendue.

Jusqu'à présent ce sont nos aînés de plus de soixante-quinze ans, puis ceux de plus de soixante-dix ans qui ont pu en bénéficier, notamment en partenariat avec les centres de vaccination mis en place par la Communauté de Communes.

Rien n'est obligatoire, nous contactons les habitants sans les inciter et c'est leur choix de faire ou de ne pas faire le vaccin.

Parfois hésitants au début les bénéficiaires sont heureux de l'avoir fait et aspirent à des jours meilleurs.

L'avenir et les jours meilleurs arrivent, j'y crois et j'en ai l'espoir.

Dans les quelques pages de ce bulletin, vous retrouverez des infos utiles, des décisions prises par votre Conseil municipal, réjouissantes ou pas, mais ce sont celles qui semblent justes à notre équipe.

De la porte ouverte de l'école, aux distributions d'œufs de Pâques aux enfants en passant par l'élagage des arbres ou l'incitation au compostage individuel, sans oublier la présentation de notre budget 2021, je vous laisse parcourir les articles de ce bulletin sans plus tarder.

Nous sommes à votre écoute et à votre service, et depuis le 26 avril la Mairie retrouve ses permanences habituelles.

Merci au personnel technique et administratif de la Commune, merci aux élus qui se mobilisent et restent unis dans ces moments si délicats.

Bonne lecture à toutes et à tous, regardons devant nous, les jours meilleurs arrivent et dans cette attente soyez prudents et prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous.

Xavier Palpied, Le Maire

Mairie de Bayonvillers

Téléphone : 03.22.85.84.14 Mail : mairiedebayonvillers@wanadoo.fr
Site internet : www.bayonvillers.fr

Horaires d'ouverture : mardi de 15 h à 16 h 45
vendredi de 17 h 30 à 19 h

information

CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

Réouverture du secrétariat de mairie depuis le lundi 26 avril 2021

Port du masque obligatoire



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Au vu du contexte sanitaire et des mesures en place, la commémoration sera une nouvelle fois particulière. Afin d'assurer la sécurité de tous, la cérémonie sera organisée **SANS PUBLIC**.
Comptant sur votre compréhension



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

Rappel — Vous pouvez :

Trouver les attestations via :
www.interieur.gouv.fr

Suivre la situation :
www.somme.gouv.fr
ou www.service-public.fr

Le secrétariat reste à votre disposition.

Message d'anciens bayonvillerois

Nous voulions profiter de la gazette du village pour remercier les Bayonvilleroises et Bayonvillerois de nous avoir si sympathiquement accueillis dans ce village il y a 27 ans de cela, avec nos deux enfants Virginie et Thomas un chapitre se tourne et nous devons maintenant écrire le suivant et c'est celui très important de Grands-Parents de 3 petites princesses et 1 petit prince à venir très prochainement.

Encore merci pour ces nombreux bons moments au sein du village. Puissiez-vous réserver à Mr JONATHAN et Mlle ELISE qui ont décidés de venir vivre au 10 rue de Lamotte à Bayonvillers le même accueil, malgré ces temps provisoirement troubles et difficiles, accueil qui caractérise l'état d'esprit de ce Village de ces villageoises et villageois. « Encore merci à Tous »





Le Budget de la Commune

Le budget de la Commune pour l'exercice 2021 s'élève à **348 382,00 €**

Le 24 mars dernier, le Conseil municipal s'est réuni pour voter le budget de l'exercice 2021.

La Commune termine l'exercice 2020 avec un résultat de clôture de 40 255, 64 € à reporter sur 2021 dont : un excédent de 44 900 € en fonctionnement et un déficit de 4 645 € en investissement.

Cette nouvelle année sera marquée par 2 points importants :

une réforme de la fiscalité et la vente de l'école et de l'ancien logement communal



Compte tenu des réformes intervenues, il convient d'apporter quelques précisions en ce qui concerne la fiscalité locale.

Cette année voit la continuation de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

Ainsi, les Communes ne votent plus le taux de la THRP. La Commune se verra transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) appliquée sur son territoire.

En 2021, pour voter le taux de TFPB la Commune a délibéré sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de la TFPB de 2020 (25, 54%). Un coefficient correcteur sera introduit pour garantir à chaque Commune une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour rappel, les taux d'imposition en 2020 étaient les suivants :

$$\text{T.F.P.B} = 7,88 \% \text{ et } \text{T.F.N.B} = 20,59 \%$$

A la lecture des évolutions fiscales, le Conseil a donc délibéré les taux suivants :

$$\Rightarrow \text{T.F.P.B} = 33,42 \% \text{ (dont } 7,88 \% \text{ Commune} + 25, 54 \% \text{ Département)}$$

$$\Rightarrow \text{T.F.N.B} = 20,59 \%$$

Aucune augmentation n'a été votée.

En cas d'interrogation, les élus restent à votre disposition.



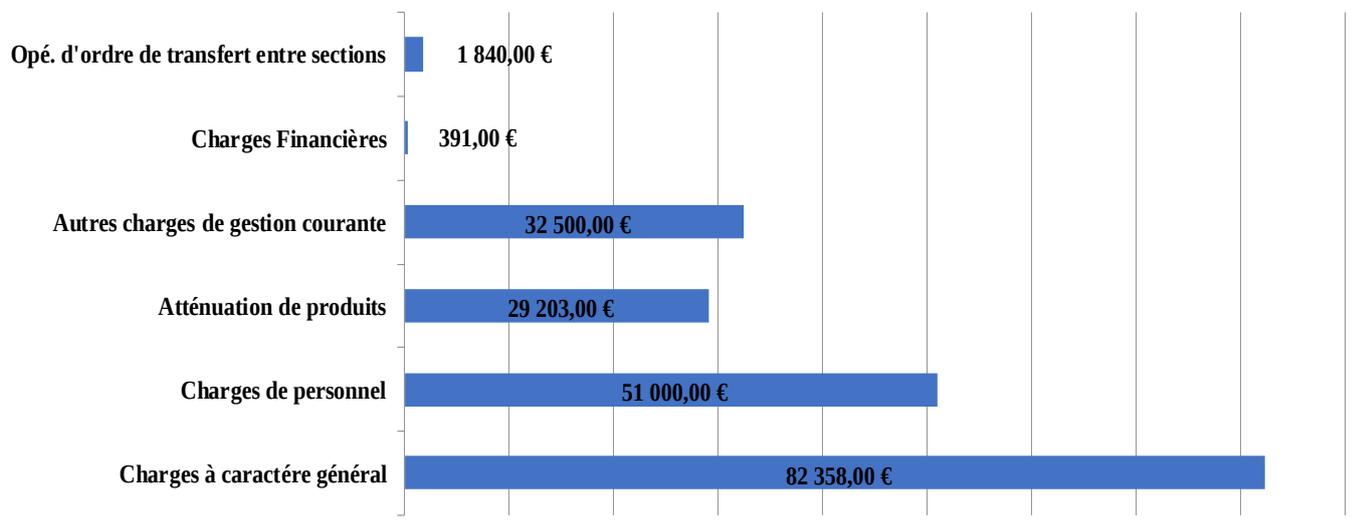


Budget primitif 2021

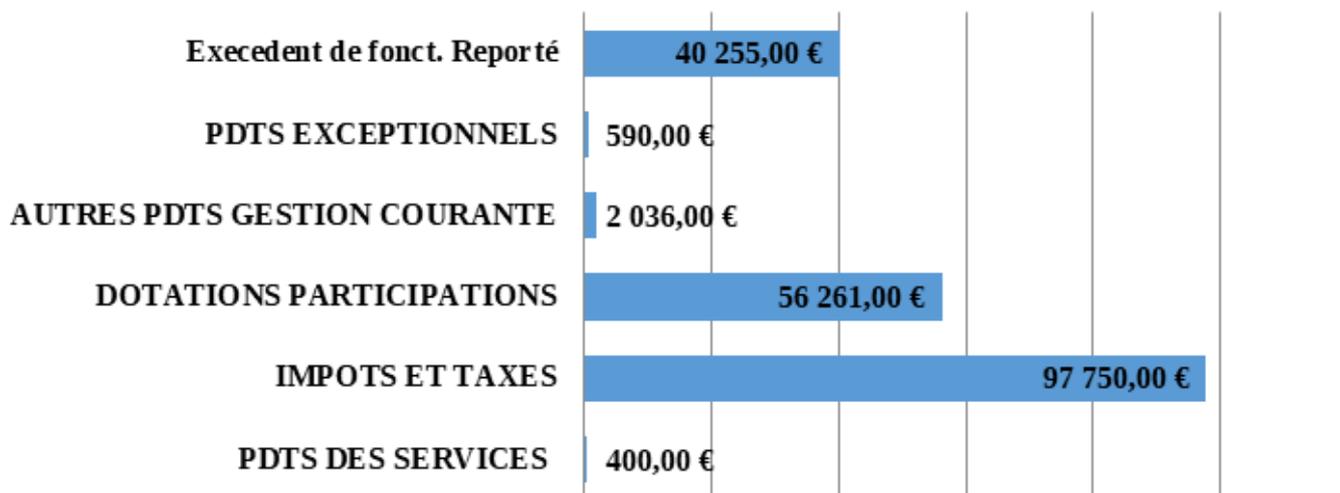
Présentation plus en détail :

Fonctionnement

DEPENSES



RECETTES



Etat du personnel communal :

Service administratif :

1 adjoint administratif titulaire
à temps non complet

Service technique :

1 adjoint technique polyvalent non
titulaire en CDD
à temps non complet

Etat des subventions attribuées par la Commune :

En 2021, le Conseil a voté la somme 800 € répartie
comme suit :

Les Restaurants du cœur 400 €
La Croix rouge 400 €

Etat des emprunts :

1 emprunt (solde en 2022) :
capital restant dû : 6 112, 21 €

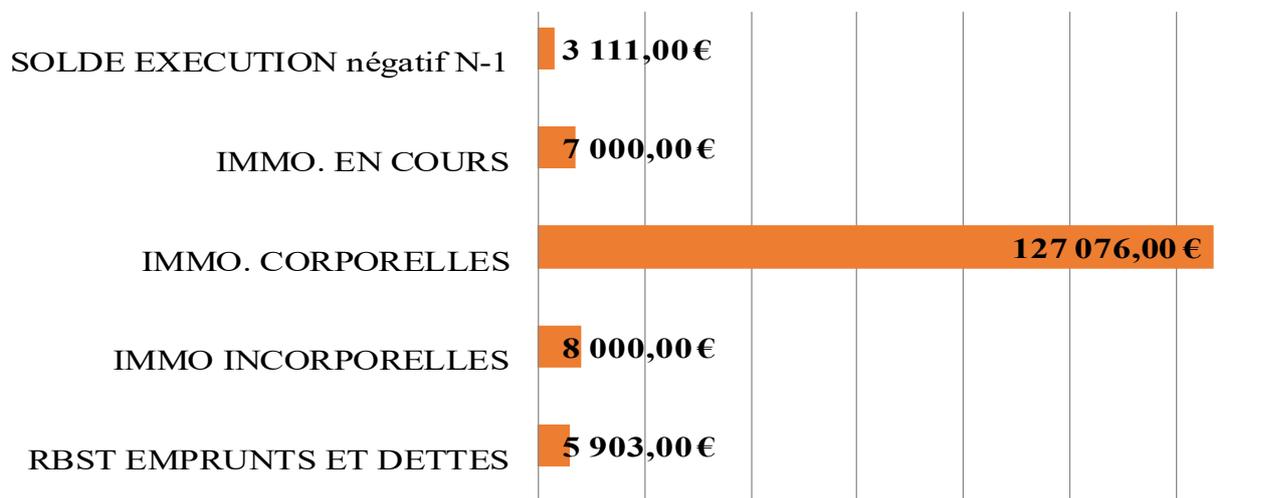


Budget primitif 2021

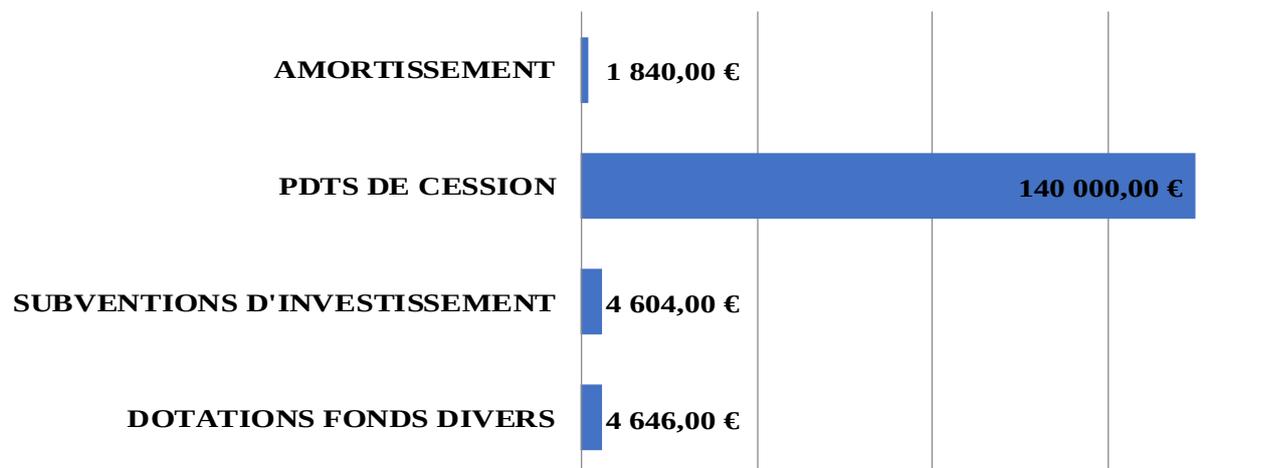
Présentation plus en détail :

Investissement

DEPENSES



RECETTES



Etat de projets 2021 :

Projets 2021 :

- ⇒ Renouvellement du matériel informatique mairie (Reste à réaliser 2020) ... 1 535,00 €
- ⇒ Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente 11 220,20 €

Réflexion sur les projets suivants :

- ◆ Etude réhabilitation de la mairie,
- ◆ Etude sur le bien rue de Guillaucourt,
- ◆ Etude pour la vidéo protection et le remplacement de l'éclairage public.

Retour sur les ventes de biens communaux



Bilan

Le samedi 23 janvier dernier avait lieu une porte ouverte dans notre ancienne école rue de la place.

Votre conseil municipal a fait le choix de vendre l'école et la maison de l'instituteur et c'est avec beaucoup de nostalgie que d'anciens élèves sont venus franchir une dernière fois le seuil de la porte.



Moment d'émotion pour beaucoup d'anciens élèves mais aussi pour M. Leguay, accompagné de son épouse et de sa fille. Ayant fait ses débuts en tant qu'instituteur il y a de cela cinquante ans dans notre Commune et parti en retraite vingt-cinq ans plus tard.

Des retrouvailles émouvantes entre le maître et ses élèves et quelques larmes versées de part et d'autre.

Une exposition de photos de classes anciennes retrouvées ici et là, a fait la joie des anciens élèves.



Ce fut également une journée de visite pour les potentiels acquéreurs. Ce lieu atypique changera bientôt de destination, seuls resteront les souvenirs que chacune et chacun de nous ont de cet endroit.

L'ensemble du mobilier scolaire restant, ainsi que les livres meubles et cartes, ont trouvé acquéreurs lors d'une période de vente aux enchères ouverte à tous sur internet, et qui rapporte un peu plus de 1 200 euros à la Commune.

La vente de la maison et de l'école est en cours. Quelques jours après cette porte ouverte une proposition d'achat fut déposée au notaire chargé de la vente pour le montant net vendeur décidé par la Commune, à savoir 140 000 Euros.



Actualité travaux

Travaux à la salle polyvalente de Bayonvillers



Le Conseil municipal a voté pour des travaux de rénovation de la salle polyvalente. Nous avons procédé à un appel d'offres auprès de trois sociétés. L'entreprise DEREMARQUE-KLISZ basée à Albert a été retenue.

Il s'agira de peindre la salle, le couloir et la cuisine dans les tons beige « KYANITE » et beige « LAIS ». En ce qui concerne les rideaux, nous attendons des devis pour décider de l'intervenant.

Le Conseil tient à remercier madame Alexia CARMILLET, habitante de Bayonvillers et décoratrice d'intérieur de formation, pour sa participation et ses nombreux conseils.



Travaux espaces verts—élagage des arbres à Bayonvillers



Entretien et propreté du village sont des sujets auxquels vous bayonvillerois attachez de l'importance et c'est légitime.

En ce début d'année la taille de la place fut un chantier important et coûteux mais qui est nécessaire de renouveler tous les six à sept ans.

Nous retrouvons donc nos arbres à nu pour quelques temps mais cela amène beaucoup de clarté.

Merci à Sylvain pour son action sur le broyage des branches en travail d'équipe avec Jonathan notre employé, leur intervention engendre une économie non négligeable sur le budget de ces travaux.



Du nettoyage quotidien, des bancs remis en peinture, Jonathan s'affère à garder un village agréable, mais chacun peut également contribuer à ce bien vivre en entretenant son trottoir ou en nettoyant son caniveau. Agissons ensemble pour le bien-être de tous.



Environnement

Service de ramassage des déchets verts



Depuis quelques années maintenant, vous bénéficiez du ramassage en porte-à-porte de déchets verts par notre employé communal Alain puis Jonathan.

Celui-ci doit se rendre à la déchèterie de Rosières en Santerre avec le tracteur remorque de la Commune.

Au vu de **l'intense circulation** et de **la dangerosité du trajet non sécurisé avec cet engin**, nous nous voyons dans l'obligation pour la sécurité de cesser ces interventions.



Néanmoins, afin de pallier à ce service qui vous était rendu, nous vous proposons la mise en place d'un composteur personnel de 600 litres avec une formation de 30 mn au SMITOM de Rosières ainsi qu'une participation de la Commune pour cette acquisition à hauteur de 10 € avec un reste à charge de 10 € pour chaque acquéreur.

Si vous êtes intéressé, prenez contact avec le secrétariat de la mairie.

A QUOI CA SERT UN COMPOSTEUR ?

Idées reçues et définition

Un composteur est une poubelle pour les déchets de jardin.

⇒ Faux

Composteur = mauvaises odeurs !

⇒ Faux si on respecte bien les conseils d'utilisation

Au moins 50 % des déchets que je jette à la poubelle peuvent aller dans le composteur

⇒ Vrai !



Contenu d'une poubelle (en poids)



Triez vos déchets : petit memento

La Cdc Terre de Picardie peut vous aider à mieux trier !

De la documentation « papier » disponible dans votre mairie est distribuée chaque année mais aussi un site Internet complet vous permettra de suivre l'actualité de l'intercommunalité et de vous guider selon son domaine de compétence notamment « l'environnement déchets »



Rendez-vous sur : www.terredepicardie.fr



Pour optimiser le tri, la Cdc mène des actions comme :

- ⇒ Des opérations « compostage individuel »
- ⇒ Des opérations « adoptez une poule ! »

Les emballages en verre ?

Des **colonnes d'apports volontaires** sont à votre disposition à Bayonvillers Route de Morcourt

Déchets acceptés : Bouteilles en verre, pots et bocaux en verre sans les bouchons, capsules et couvercles.

Pour la sécurité de tous ne pas y laisser de déchets au sol !



Le saviez-vous ?

Une application très bien faite pour vous aider dans votre tri au quotidien !

Rentrez votre village puis saisissez l'élément à jeter, vous saurez dans quelle poubelle l'éliminer



TRIER VOS EMBALLAGES, C'EST SIMPLE !

MÉMO tri

SAC JAUNES

AUJOURD'HUI, ON A DÉJÀ L'HABITUDE DE TRIER...



BRIQUES ALIMENTAIRES
(avec bouchons)



EMBALLAGES
EN MÉTAL



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE

⊕ NOUVEAU ⊕

⊕ BOÎTES, POTS, BARQUETTES
EN PLASTIQUE



POT
DE YAOURT



BARQUETTE
DE JAMBON



BARQUETTE
DE GÂTEAUX



BARQUETTE
POLYSTYRÈNE



BARQUETTE
DE BEURRE



BOÎTE
À CROISSANTS



BARQUETTE
DE FROMAGE



POT
DE CRÈME

⊕ SACS, SACHETS, TUBES
ET FILMS EN PLASTIQUE



TUBE
DE DENTIFRICE



SACHETS
DE SURGELÉS



SACHETS
DE BONBONS



SAC
PLASTIQUE



FILM
PACK D'EAU



SACHETS
DE FROMAGE



À NOTER

DANS LES SACS BLEUS

RIEN NE CHANGE !



Informations Mairie

Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune : www.bayonvillers.fr
Page Facebook : Commune Bayonvillers



Les élections régionales et départementales auront lieu les **20 et 27 juin 2021**.

Initialement prévues en mars, elles avaient été reportées en juin par la loi du 22 février 2021.

Pour les opérations de vote, un protocole sanitaire va être adopté pour garantir la sécurité sanitaire dans les bureaux de vote. Une information vous sera adressée prochainement suivant les directives des services de la Préfecture.

Inscription sur les listes électorales :

- ⇒ **Principe** : Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.
- ⇒ **Délais d'inscription** : Les demandes peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie. En cas de scrutin, l'inscription peut se faire jusqu'au 6e vendredi précédant le jour du scrutin. Pour cette année 2021, **vous avez donc jusqu'au 14 mai**.

COMMENT S'INSCRIRE ?



Sur Internet

www.demarches.interieur.gouv.fr,
rubrique « Élections »



En mairie

en personne ou en mandatant un tiers



Par courrier

en écrivant à votre mairie



Informations

www.demarches.interieur.gouv.fr,
www.service-public.fr
ou contactez votre mairie



Vote par procuration — nouveauté : « maprocuration »

⇒ **Principe** : **Maprocuration** est un nouveau service développé par le ministère de l'Intérieur. Il permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale.

⇒ **Comment faire** : rendez-vous sur www.maprocuration.gouv.fr

LA FIBRE EST CHEZ VOUS

Déploiement en cours sur notre territoire

Disponible d'ici la fin
du 1er trimestre 2021



Animations sur Bayonvillers

Opération Pâques 2021

L'année 2021, est tout aussi particulière que l'an dernier, pour ravir l'ensemble des enfants âgés de 0 à 12 ans, le Conseil municipal a voté pour la reprise de la distribution des chocolats de Pâques.

En premier lieu, nous avons déposé dans chaque boîte aux lettres de notre village, une invitation et un bulletin d'inscription pour faciliter la distribution par les conseillers municipaux.

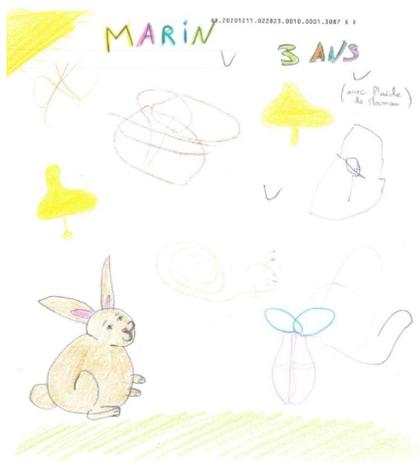
Cette manifestation a remporté un vif succès. Les enfants ont joint de magnifiques dessins visibles ci-dessous.

En effet, une quarantaine de petits bayonvillerois(e)s ont bénéficié des chocolats. Nous remercions les parents et les enfants de leurs accueils chaleureux.

Nous félicitons nos petits artistes pour leurs petits chefs-d'œuvre et comptons renouveler cette expérience pour l'année 2022.



VICTORIA



LILY LOUISE



JUSTINE



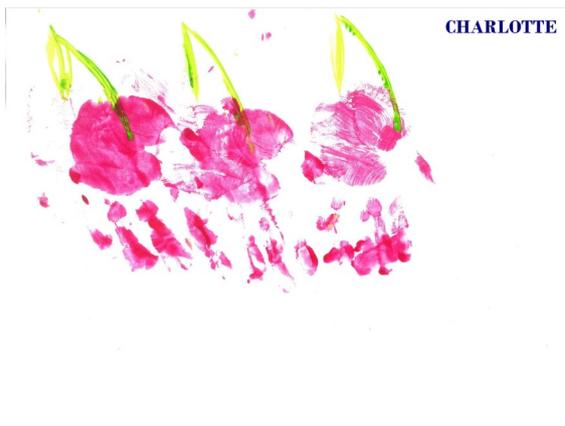
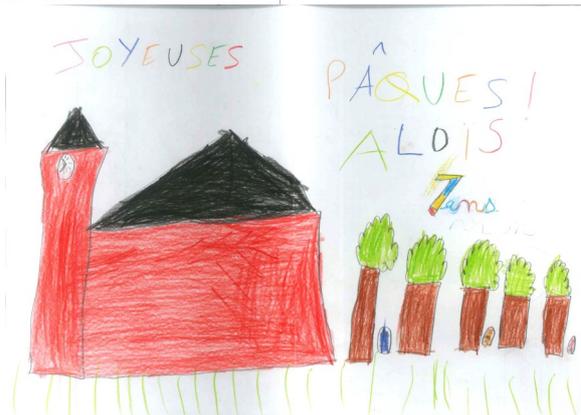
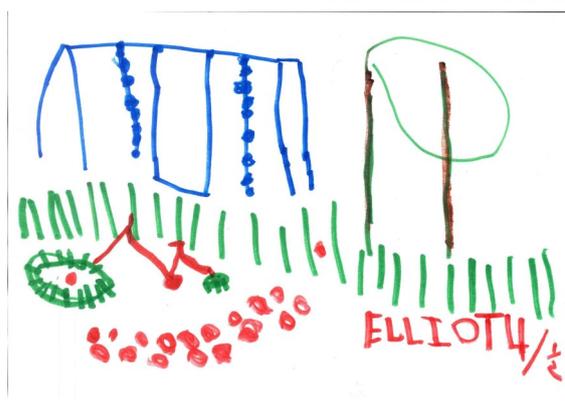


Animations sur Bayonvillers

Plus de renseignements sur le Site Internet de la Commune :
www.bayonvillers.fr

Page Facebook : Commune Bayonvillers

Pâques 2021 : retour en image



Informations communautaires :

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY

Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES

Tél. : 03.22.84.68.44 - ou mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE RAOUL FOLLEREAU

Place Falize – BP9 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Tel 03 22 88 48 10 ou mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr



INFORMATIONS

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, nous vous proposons une nouvelle organisation :

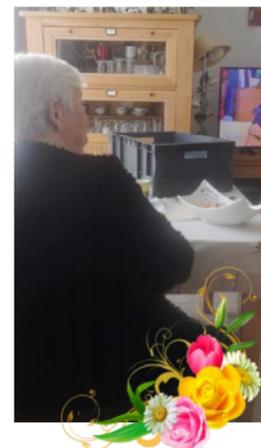
Les mercredi et samedi, la médiathèque de Chaulnes sera ouverte aux heures habituelles.	Click-Call and collect : Mardi / Jeudi / Vendredi
---	--

Possibilité de continuer à prendre les rendez-vous pour la médiathèque de Rosières en Santerre en appelant au 03 22 84 68 44 et réserver via la catalogue en ligne (<https://terre-de-picardie-pom.c3rb.org/index.php>).

PORTAGE A DOMICILE

Après un portage régulier dans les MARPA et Maison de retraite, les médiathèques proposent un portage à domicile pour les personnes isolées ou empêchées (seniors, malades, personnes à mobilité réduite, hospitalisées...).

Pour bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de contacter la médiathèque intercommunale de Chaulnes par téléphone, mail ou par personne intermédiaire pour effectuer la démarche. Un bulletin d'inscription sera remis au bénéficiaire ainsi qu'une petite enquête simple sur les genres de livres appréciés. Le bibliothécaire se chargera de fixer les rendez-vous afin de déposer les documents à domicile.



ANIMATIONS

BIBLIOCHRONIC L'EXPOSITION... PRESQUE SCIENTIFIQUE D'UN SAVANT FOU AMOUREUX DES LIVRES (en partenariat avec le PETR et le Tas de Sable Ches Panses Vertes, centre de la marionnette en Région Hauts-de-France).

Sous réserve des recommandations sanitaires gouvernementales, les ateliers à la médiathèque de Chaulnes sont programmés les :
26 mai, 5 juin, 9 juin et 12 juin de 9h30 à 12h

L'exposition BIBLIOCHRONIC aura lieu du 26 mai au 8 juin

28 mai : Spectacle BIBLIOTRON (salle St Didier ou centre socio-culturel de Chaulnes)

Le PETR Coeur des Hauts-de-France a le privilège d'accueillir en résidence plusieurs mois, l'auteur et poète Sébastien Kwiek et le photographe Benjamin Teissedre.

Une Saison en Santerre est la préfiguration du nouveau projet PANORAMA qui verra le jour à partir de la saison 2021 / 2022 sur le territoire du Santerre Haute Somme.

PANORAMA ou comment rendre vivant un patrimoine, faire parler les pierres, respirer nos paysages à travers le regard d'artistes d'aujourd'hui.

PANORAMA ou comment rendre les habitants, acteurs, témoins d'une histoire qui n'a de cesse de se réinventer... et ambassadeurs d'un territoire riche de ce qu'il fut, ce qu'il est et de ce qu'il sera.

Les ateliers auront lieu fin du 1^{er} semestre.

POUR VOUS INSCRIRE IL VOUS FAUT :

Remplir le formulaire de renseignements remis lors de votre visite à la médiathèque. Présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Régler le montant de l'adhésion* fixé par le règlement

5 € : Adultes résidents CCTP.

8 € : Adultes extérieurs

Gratuit : Pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, Handicapés, les allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.





C'est le moment !

Inscriptions à l'école

**PREMIÈRE ENTRÉE
EN MATERNELLE**

RENTRÉE 2021

**Votre enfant est né en 2018, c'est donc le moment
pour vous de l'inscrire à l'école.**

Merci de bien vouloir nous adresser par mail les documents suivants
(cantineperi@terredepicardie.fr) :

- justificatif de domicile
- livret de famille (pages enfant et parent)
- carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge
- pour les parents séparés, jugement précisant le lieu de résidence habituelle de l'enfant.



Pour plus d'informations, n'hésitez à nous contacter au 03.22.85.14.13



La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans)

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 <ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant Sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		 <ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 <ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant Sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	 <ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail En pharmacie En cabinet infirmier 	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 <ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 <ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	 <ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant Sur mon lieu de soin
60 ans et plus	Je suis en établissement pour personnes âgées →	 <ul style="list-style-type: none"> Au sein de mon établissement Chez mon médecin traitant Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	 <ul style="list-style-type: none"> Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	 <ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	 <ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.



Etat civil 2021

Naissances : bienvenue à ...

Henri Charles Jean TERRIER

Né le 10-sept.-20 à Amiens (Somme)

Bellamy Marylène Catherine LELOIRE

Née le 29-oct.-20 à Amiens (Somme)

Louise Hortense Charlotte CHUFFART

Née le 30-oct.-20 à Amiens (Somme)

Lexa Tiphany Angélique BREMENT

Née le 17-janv.-21 à Amiens (Somme)

Arthur Bernard Gilles TONNEL

Né le 16-mars-21 à Amiens (Somme)

Décès : Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de

Alain Julien Eric KRAUSCH

Décédé le 25-nov.-20 à Bayonvillers (Somme)

Josette BROUTIN

Décédée le 15-déc.-20 à Bayonvillers (Somme)

Claudette Irène Eugénie TONNEL vve MARMIGNON

Décédée le 24 déc. 2020 à Amiens (Somme)

Thérèse TOP épouse DESSAINT

Décédée le 30 janvier 2021 à Amiens (Somme)

Réjane Marguerite Orphina CAMBIER vve BOITEL

Décédée le 16 mars 2021 à Amiens (Somme)

Mariages : félicitation à ...

Marc-Antoine Jean-Marie SOTTIAUX

et de Aude Alice Anne CHUFFART

Mariés le 5-sept.-20 à Bayonvillers (Somme)

Stéphane Marceau Michel LESUR

et de Martine Brigitte Marie-Thérèse NOYELLE

Mariés le 5-déc.-20 à Bayonvillers (Somme)



Nous contacter :

Rte d'Harbonnières
80170 BAYONVILLERS

Téléphone : 03.22.85.84.14
mairiedebayonvillers@wanadoo.fr

www.bayonvillers.fr

Horaires d'ouverture :
Mardi : 15 h à 16 h 30
Vendredi : 17 h 30 à 19 h

Permanence du Maire
sur rendez-vous

Bulletin réalisé par :

⇒ La commission communication :

Xavier PALPIED, Le Maire
Jeanine MARMIGNON, 1^{ère} Adjointe
Fabrice BÉCU, 2^{ème} Adjoint
Marie-Thérèse CZUJOWSKI
Céline SZYMUSIAK

⇒ Élise TORJON,
Secrétaire de Mairie

Imprimé par nos soins





ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Valable en France métropolitaine (hors Outre-mer)

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Je me déplace entre 19 h et 6 h pour l'une des raisons suivantes :  

Entre
19h et 6h

1 Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général

- Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation.
- Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons.
- Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

2 Santé (consultations et soins)

Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.

3 Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap

- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants.
- Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.

4 Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance

Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative ou pour se rendre chez un professionnel du droit pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.

5 Déplacements liés à des transferts ou transits depuis des gares ou aéroports dans le cadre de déplacements de longue distance

6 Animaux de compagnie

Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie (dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile).

Le : , à : h

Signature :



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Valable en France métropolitaine (hors Outre-mer)

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile :

Je me déplace entre 19 h et 6 h pour l'une des raisons suivantes : 

Entre
19h et 6h

1 Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général

- Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation.
- Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons.
- Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

2 Santé (consultations et soins)

Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.

3 Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap

- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants.
- Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.

4 Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance

Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative ou pour se rendre chez un professionnel du droit pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.

5 Déplacements liés à des transferts ou transits depuis des gares ou aéroports dans le cadre de déplacements de longue distance

6 Animaux de compagnie

Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie (dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile).

Le : , à : h

Signature :